Ex petit ami : harcèlement et menaces

Par **Coco**, le **06/04/2015** à **11:43**

Bonjour,

Je viens aujourd'hui solliciter les personnes du forum afin de venir en aide à une copine dont la situation est de plus en plus difficile à supporter.

Elle aimerait savoir ce qu'il est possible de faire en cas de harcèlement quotidien d'un ex en possession de photos personnelles et intimes. Aucune publication n'a eu lieu pour le moment. Cependant, l'ex en question ne cesse de continuer de harceler et va même jusqu'à créer de faux comptes facebook pour mettre la pression et poursuivre son harcèlement.

Je sais que le but du forum n'est pas d'offrir de consultation juridique mais la situation est assez urgente et l'expérience d'étudiants et professionnels en la matière peut que nous aider à faire en sorte que la situation cesse au plus vite.

Merci d'avance et bonne journée :)

Par **Dragon**, le **06/04/2015** à **13:50**

Bonjour,

il suffit de rassembler le plus de preuves possibles et d'aller tout dévoiler au commissariat,

bon courage!

Par **gregor2**, le **06/04/2015** à **18:24**

Bonjour,

premièrement nous sommes un forum étudiant et tout conseil ne sera donné qu'a titre indicatif, vous pouvez consulter des avocats gratuitement auprès de votre mairie ou d'une maison de la justice et du droit (appelez avant pour obtenir un rendez vous ou connaître les horaires de consultation).

Ensuite oui ce genre de situation est délicate, il y a d'un coté le droit qui dit "un an de prison et

45000 euros d'amende" pour la diffusion d'images intimes et de l'autre une personne qui s'en fout de la loi ...

Comme le dit dragon il faut des preuves, toute prétention, toute plainte sans preuve tombera vraisemblablement aux oubliettes ... Si il passe a l'acte il faut porter plainte, ce comportement doit être puni.

Attention même si il ne publie pas la photo le harcèlement est également un délit, c'est pour ça qu'il est possible d'obtenir sa condamnation pour ce motif si l'infraction est caractérisée.

Après malheureusement il y a toujours le risque que de telles photos soient diffusées (à vie je dirai presque) ... Personnellement je signale systématiquement toutes les infractions de nature sexuelles, c'est trop grave à mes yeux pour que ces gens ne soient pas connus - ça peut aider les futur(e)s victimes à obtenir gain de cause.

Donc : garder les preuves, porter plainte pour harcèlement si ça continue, porter plainte pour diffusion d'images intimes si il les postes.

Pour les conseils plus "humains" pour gérer cette situation j'imagine qu'il faut essayer de trouver une personne responsable a qui en parler, voir un adulte (je ne connais pas vos ages mais c'est souvent une bonne idée).

Des photos de ce type tout le monde en a fait ce n'est pas une honte per se, ce qui en est une c'est de faire chanter des gens avec ...

Par **Coco**, le **06/04/2015** à **19:54**

Merci pour vos réponses, on va suivre vos conseils et voir comment la situation évolue.

Bonne fin de journée :)

Par **bulle**, le **07/04/2015** à **07:18**

Bonjour,

Conformément à la charte de notre forum et à son point 6:

[citation]6) N'oubliez pas que Juristudiant est un forum étudiant. De ce fait nous ne sommes pas habilités à répondre aux demandes de conseils juridiques personnels. Les réponses que nos utilisateurs fourniront à de telles questions ne sauraient en rien engager leur responsabilité ou celle des modérateurs du site, et ne remplaceront jamais les conseils avisés d'un professionnel.
[/citation]

Copyright © 2024 Juristudiant.com - Tous droits réservés